



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-337 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 16 août 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-337 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2021-337 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE LE 19 AOÛT 2021

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière